

ECHIQUIER ARTY

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport de gestion du conseil d'administration	8
rapport sur le gouvernement d'entreprise	13
rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte	15
rapport du commissaire aux comptes	21
comptes annuels	25
bilan	26
actif	26
passif	27
hors-bilan	28
compte de résultat	29
annexes	30
règles & méthodes comptables	30
évolution actif net	33
compléments d'information	34
inventaire	49

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I et R : Affectation du résultat net : Capitalisation. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Action D : Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou distribution. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.

Objectif de gestion

ECHIQUIER ARTY est un compartiment recherchant la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans. Le gérant du compartiment cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.

Indicateur de référence

L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ARTY.

L'indice EONIA est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'indice MSCI Europe est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

L'indice Iboxx Euro Corporate 3-5 ans est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER ARTY repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.

La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –bond picking- reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné.

La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un

processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne.

Sur les actions, ces choix conduisent à des achats d'actions françaises et européennes de tout secteur d'activité, principalement des valeurs de rendement.

ECHIQUEUR ARTY s'interdit tout investissement sur des produits de titrisation (ABS, CDO..) ainsi que sur les dérivés de crédit négociés de gré à gré (CDS..).

ECHIQUEUR ARTY ne pourra pas être exposé à plus 50 % de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme. L'exposition globale du portefeuille à ces deux marchés ne dépassera pas 110%.

Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) peut aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

ECHIQUEUR ARTY investit sur les actions dans la limite de 50% de son actif. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs.

ECHIQUEUR ARTY peut être investi sur des actions de tous secteurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes en privilégiant les actions à fort dividende. Le compartiment se réserve toutefois le droit d'investir 10% maximum de son actif dans des actions cotées dans un pays de l'OCDE non européen ou non OCDE.

Le compartiment ne s'impose pas de minimum de détention en actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 40 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe exclusivement. L'échéance maximum des titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans.

Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou sont considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de son actif en titres réputés spéculatifs selon les agences de notation, ou non notés. Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

- dans des titres obligataires de la zone Europe avec 10 % maximum hors Europe. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans mais le compartiment peut être investi jusqu'à 20% dans des obligations de maturité supérieure. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Le compartiment peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise.

La part des titres obligataires dont la notation est inférieure à BBB- ou considérés comme tels par l'équipe de gestion (titres réputés spéculatifs) ou ne bénéficiant pas d'une notation ne pourra pas dépasser 35% de l'actif net.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

ECHIQUEUR ARTY intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
- Futures sur indices, actions, sur taux
- Options sur indices, sur actions, sur taux

- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalente ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés

A/ Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

B/ Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, obligations convertibles contingentes du secteur financier, bon de souscription, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts : Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de taux :

ECHQUIER ARTY investit 40% minimum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

ECHQUIER ARTY investit dans instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 40 % minimum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

ECHQUIER ARTY investit à hauteur de 50% maximum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

ECHIQUIER ARTY investit notamment en « titres spéculatifs à haut rendement / high yield ».

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes :

Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.
- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.
- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.
- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.
- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.
- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur typeSouscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action D : Tous souscripteurs
- Action G : Réserve aux intermédiaires financiers autres que la société de gestion
- Action I : Réserve aux investisseurs institutionnels
- Action R : Réserve aux intermédiaires financiers italiens

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse aux souscripteurs souhaitant s'exposer à une gestion d'avantage orientée sur les obligations et qui profite d'une flexibilité lui permettant une intervention opportuniste sur les marchés actions.

ECHIQUIER ARTY peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de

comptes. ECHIQUEIER ARTY peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier ou par une société liée. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEIER ARTY dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du portefeuille.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 13 mai 2008.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 30 mai 2008.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

En 2019 Arty est en hausse de +9.33% Part R et +9.99% Part I vs 8.42% indices (50% Iboxx, 25% MSCI eur NR, 25% Eonia)
Avec une exposition moyenne de 30%, la poche actions contribue à hauteur de 2/3 de la performance du fonds et la poche obligataire (corporate et convertibles) contribue quant à elle à hauteur de 1/3. Cette contribution inclue les couvertures qui ont eu un cout de 35bp sur la poche actions et de 50bp sur la poche taux.

Dans un contexte « Risk On » favorisé par les nouvelles mesures de soutien des banques centrales et des résultats d'entreprises globalement positifs, les indices actions ont terminé l'année au plus haut. Arty en profite pleinement en raison d'une exposition actions au plus haut en fin d'année (38% au 31/12/19). Sur l'année la poche actions affiche +28,2% de performance. En tête la croissance à +45%, le value à +18.5% et le dividende à +18.5%.

Les emprunts d'Etat restent très volatiles à l'image des mouvements du 10 ans allemand (sur le 4e trimestre : Réf 10 ans allemand de +39 bp, plus forte hausse depuis... le mois de juin 2015 !). A noter la bonne performance des hybrides à +11% (poids moyen annuel 11%) et des obligations convertibles à +5.8% (poids moyen annuel 7%). Les obligations classiques restent le socle des positions obligataires avec un poids moyen de 44% pour une performance de +5.2%.

La volatilité 52 semaines d'Arty continue de baisser pour finir au plus bas de l'année à 3.7%.

Principaux mouvements

TELE2	Achat
CREDIT SUISSE	Vente
INTERXION	Vente
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 4.250% 31/12/2099	Achat
NESTLE	Vente

ARTY	FR0010611293	9.33%
ARTY D	FR0011667989	8.18%
ARTY G	FR0013084043	9.77%
ARTY I	FR0011645555	9.99%
ARTY R	FR0011039304	8.78%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC détient des instruments financiers à terme.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées soit :
 - 3 000 parts d'ECHIQUEUR ALTARocca HYBRID BONDS I
 - 9 000 parts d'ECHIQUEUR CONVEXITE EUROPE I
 - 7 000 parts d'ECHIQUEUR LUXURY I
 - 6 000 parts d'ECHIQUEUR QME I
 - 10 000 parts d'ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT I
 - 700 parts d'ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS F

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;
- rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;
- conventions réglementées ;
- proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;
- date et lieu de la réunion ;
- projet d'ordre du jour ;
- projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses.
- Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHIQUEUR VALUE EURO, ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUEUR WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUEUR QME, ECHIQUEUR ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHIQUEUR VALUE EURO, ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHIQUEUR WORLD EQUITY GROWTH, ECHIQUEUR QME, ECHIQUEUR ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHIQUEUR AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHIQUEUR WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR COURT TERME par le compartiment ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUEUR ALPHA MAJOR

- de la SICAV ECHIQUEUR ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
- > Point Gestion ;
- > Dispositif de contrôle ;
- > Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
- > Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- > Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
- > Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHIQUEUR ALPHA MAJOR de la SICAV ECHIQUEUR ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHIQUEUR PRIME par le compartiment ECHIQUEUR QME de la SICAV ECHIQUEUR ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**Choix des modalités d'exercice de la direction generale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**NOM : Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : Maroussia Ermeneux

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : Didier RIGAUT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : Bruno Prigent

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Administrateur
OFI Financial Investment	Administrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier ARTY dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

En **2019**, Echiquier **ARTY**, c'est...



*Voiture à essence, étiquette énergie B (Peugeot 108 par exemple)
Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier ARTY sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• **Méthodologie et résultats**

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de **93%**. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. L'indice de référence utilisé pour l'analyse est un indice composite, constitué à 75% de l'IBOXX EUR CORP 3-5A et à 25% du MSCI Europe Net Return.

Les résultats pour Echiquier ARTY sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	99%	6,3/10	6,7/10	5,5/10	6,9/10
31/12/2018	100%	6,1/10	6,7/10	5,5/10	6,6/10
31/12/2017	74%	-	-	-	-

Source : La Financière de l'Echiquier

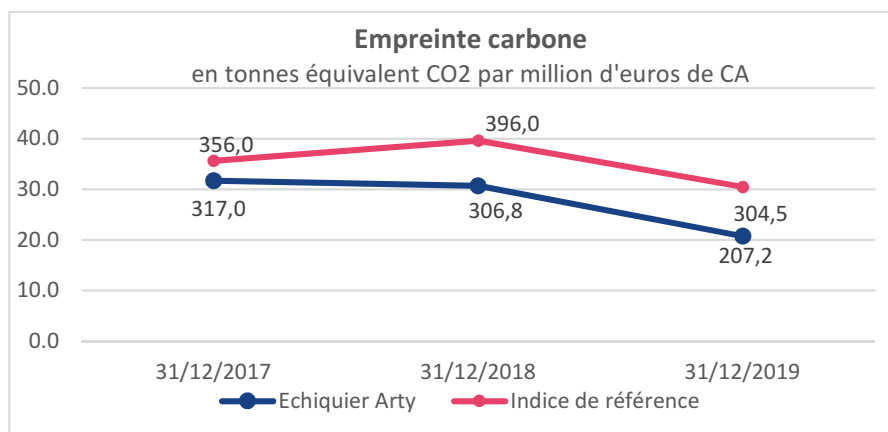
Au vu du faible taux de couverture pour l'année 2017, les notes ESG moyennes ne sont pas représentative du portefeuille et donc non-communicuées.

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- **Les émissions directes** correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).
 - **Les émissions indirectes** correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.
- **Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA)** : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne **une mesure de l'intensité carbone** permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$



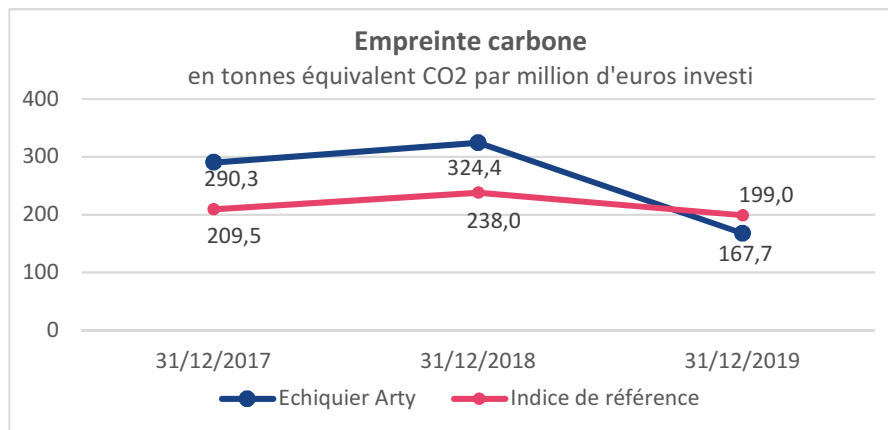
Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- Empreinte carbone par million d'euros investi :

La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de **mesurer les émissions dont ils sont « responsables »** au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros investi} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$



Données au 31/12/2019 Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quelque soit la méthode employée, l’empreinte carbone du fonds Echiquier ARTY est **inférieure à celle de son indice de référence** :

- La **baisse** de l’empreinte carbone « par million d’euros de chiffre d’affaires » s’explique notamment par la sortie au cours de l’année 2019 de **LAFARGEHOLCIM** et **ARCELOR MITTAL**, deux des dix plus gros contributeurs à l’empreinte carbone du fonds au titre de l’année 2018.

- La **baisse** de l’empreinte carbone « par million d’euros investi » est accentuée par la performance positive des marchés actions européens en 2019 ayant contribué à l’augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d’euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l’empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- Analyse sectorielle : Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d’analyser la différence d’empreinte carbone (méthode par million d’euros de chiffre d’affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l’allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	13,6%	9,3%	151,0	85,0	9,0%	-5,8%	3,2%
Conso. de base	3,2%	8,3%	214,0	305,0	0,0%	0,5%	0,5%
Energie	3,4%	4,3%	453,0	712,0	5,7%	3,8%	9,5%
Finance	19,8%	35,4%	18,0	16,0	-13,0%	-0,2%	-13,2%
Santé	7,4%	6,9%	74,0	78,0	-0,2%	0,0%	-0,2%
Industrie	11,3%	11,6%	140,0	229,0	-0,9%	1,8%	0,9%
Technologies	11,3%	2,7%	62,0	50,0	1,2%	-0,1%	1,1%
Matériaux	6,8%	4,2%	345,0	1 591,0	-43,9%	70,1%	26,2%
Immobilier	4,7%	3,9%	94,0	108,0	0,4%	0,0%	0,4%
Télécom	13,4%	6,2%	80,0	85,0	3,2%	0,2%	3,4%
Serv. aux collectivités	5,1%	7,2%	1 761,0	1 094,0	7,3%	-7,4%	-0,1%
TOTAL	100%	100%	207,2	304,5	-31,2%	62,9%	31,7%

Source : Trucost

Données au 31/12/2019

*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier ARTY était environ **32% moins intense en carbone que son indice de référence.**

Les deux éléments qui ont eu l'effet positif le plus important sont :

- La sélection de titres au sein du secteur des matériaux
- La sous-pondération et la sélection de titre au sein du secteur de l'énergie (secteur très émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'effet négatif le plus important sont :

- La sous-pondération du secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La sélection de titres au sein du secteur de services aux collectivités

- Principaux contributeurs : Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier ARTY.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq CO2)	% de l'empreinte carbone Totale du Fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Engie	21 239,2	14,9%	1 442,0	-13,0%	CDP
2	Total	12 695,4	8,9%	450,0	-5,0%	CDP
3	TUI	11 554,3	8,1%	425,0	-4,3%	CDP
4	Albioma	10 698,4	7,5%	5 326,0	-7,2%	AR
5	Stora Enso	7 417,6	5,2%	1 808,0	-4,7%	CDP
6	Enel	6 847,0	4,8%	1 571,0	-4,2%	CDP
7	Evonik	5 420,5	3,8%	684,0	-2,7%	CDP
8	Svenska Cellulosa	4 136,7	2,9%	1 876,0	-2,6%	CDP
9	Smurfit Kappa	3 708,8	2,6%	1 064,0	-2,1%	CDP
10	Air Liquide	3 566,1	2,5%	1 430,0	-2,1%	CDP

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende :

CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project

AR : valeur extraite du rapport annuel

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, à savoir les sociétés **ENGIE**, **TOTAL** et **TUI** sont responsables de **32% de l'empreinte carbone du fonds.**

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier ARTY	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	10,5%	21,9%
% GWh venant de sources alternatives	29,3%	44,0%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	60,2%	34,0%
% GWh venant du charbon	20,2%	8,2%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	1,3%	0,8%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,8%	1,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,1%	0,2%
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	3 300,0*	4 050,0*

Source : Trucost - Données 31/12/2019
*Chiffres approximatifs fournis par Trucost

Le fonds Echiquier ARTY est exposé au secteur de la production d'électricité et au secteur minier au travers des sociétés suivantes : **EOG RESOURCES, GLENCORE, TOTAL, NATURGY GROUP, ALBIOMA, ENEL**, et **ENGIE**.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier ARTY investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique peut apparaître modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

De plus, une petite partie du portefeuille étant investi dans des entreprises américaines, le risque physique peut être significatif car le continent américain est davantage exposé à ces risques physiques.

Au sein du portefeuille, **UNILEVER** compte parmi les bons élèves en étant transparent sur ces aspects. La société publie notamment plusieurs contenus relatifs aux risques du changement climatique et des analyses de scénarios sur les impacts financiers potentiels de ces risques.

• **Intégration des résultats de l'analyse**

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Dans certains cas, ils peuvent même être déterminants pour l'investissement ou le désinvestissement dans une valeur.

Pour Echiquier ARTY, le bon profil ESG (dont la note ESG de 7,5/10) de **LONZA** et **KERRY GROUP** a été un facteur déterminant dans la décision d'investissement.

• **Dialogue actionnarial**

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

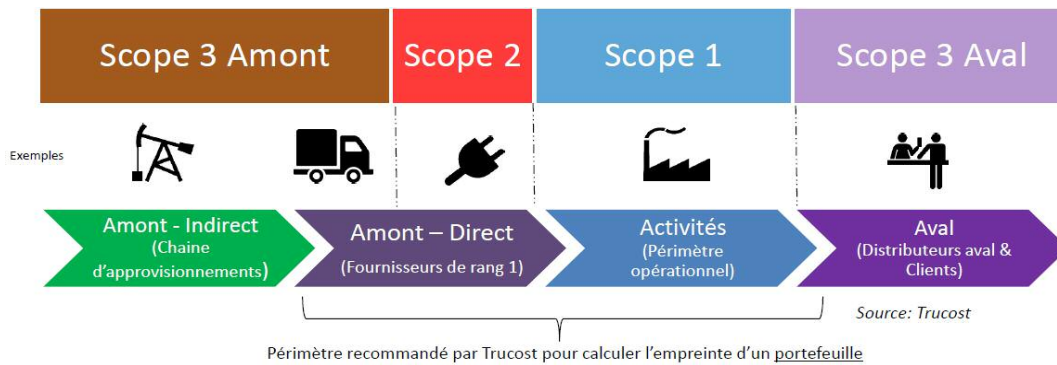
- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable [Source AFG] : L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :



Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇒ $\text{Tonnes de CO}_2 \text{ d'un gaz} = \text{Quantité du gaz} \times \text{Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)}$

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » [Source Trucost] : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇒ Emissions Carbone détenues **par titre** = $\frac{\text{Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO}_2 \times \text{Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros}}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

⇒ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = $\text{Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO}_2$

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets [Source Novethic] : Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

SICAV ECHIQUEUR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL
VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUEUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



SICAV ECHIQUIER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.



SICAV ECHIQUIER

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



SICAV ECHIQUEIR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	957 142 473,42	1 217 470 110,79
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	349 675 322,52	321 024 855,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	572 136 787,04	816 037 631,93
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	34 858 717,80	79 521 302,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	471 646,06	886 321,47
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 430 328,02	42 866 515,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 430 328,02	42 866 515,94
Comptes financiers	29 725 010,85	36 378 132,88
Liquidités	29 725 010,85	36 378 132,88
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	989 297 812,29	1 296 714 759,61

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	997 233 131,55	1 268 669 329,89
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	47,92	4,40
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 655 070,23	-29 813 811,16
• Résultat de l'exercice	9 338 794,05	15 056 975,34
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	987 916 903,29	1 253 912 498,47
Instruments financiers	471 646,06	886 321,47
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	471 646,06	886 321,47
Autres opérations	-	-
Dettes	909 262,94	41 915 939,67
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	909 262,94	41 915 939,67
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	989 297 812,29	1 296 714 759,61

HORS-bilan

31.12.2019

31.12.2018

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	56 819 025,92	127 264 606,27
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 387,63	69,14
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 279 823,74	13 442 058,46
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	16 314 133,43	27 173 807,68
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	26 617 344,80	40 615 935,28
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-191 683,21	-91 799,69
• Autres charges financières	-10 658,26	-12 697,21
Total (II)	-202 341,47	-104 496,90
Résultat sur opérations financières (I - II)	26 415 003,33	40 511 438,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 275 976,31	-21 976 816,06
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	11 139 027,02	18 534 622,32
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 800 232,97	-3 477 646,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	9 338 794,05	15 056 975,34

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B - Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

(2) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I et R : Affectation du résultat net : Capitalisation. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Action D : Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou distribution. / Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution.



2 évolution actif net

Devise	31.12.2019	31.12.2018
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 253 912 498,47	1 493 789 726,36
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	132 829 806,75	519 933 665,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-499 976 868,40	-616 553 283,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 626 402,41	29 428 769,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 924 172,55	-57 102 164,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 771 215,85	5 961 340,91
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-18 178 810,17	-12 064 305,74
Frais de transaction	-769 561,37	-963 576,21
Différences de change	3 017 380,02	3 463 569,26
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	109 489 980,46	-128 181 262,08
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	28 199 246,47	-81 290 733,99
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-81 290 733,99	46 890 528,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 065 484,59	-2 175 722,19
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	471 646,06	-593 838,53
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-593 838,53	1 581 883,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-85 479,79	-158 882,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 139 027,02	18 534 622,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	987 916 903,29	1 253 912 498,47

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	77 548 050,52	-
Obligations à taux fixe	370 608 266,59	-
Obligations à taux variable	123 980 469,93	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	45 009 360,00	-	11 809 665,92	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	448 156 317,11	-	123 980 469,93	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	29 725 010,85
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	45 009 360,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	30 444 379,62	124 485 246,56	203 109 986,26	214 097 174,60
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	29 725 010,85	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	45 009 360,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	58 877 187,53	33 276 461,49	25 823 314,26	30 896 859,24
Obligations et valeurs assimilées	11 681 096,52	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	165 808,46	-	-	-
Comptes financiers	32 537,13	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	11 809 665,92	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 430 328,02
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	1 362 577,46
Depots de garantie (verses)	820 250,56
Coupons a recevoir	247 500,00
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	909 262,94
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	607 001,17
Frais provisionnes	302 261,77
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010611293	63 096,925	98 491 796,34	255 948,449	398 098 092,02
Action D / FR0011667989	645,166	675 214,26	4 646,694	4 822 746,48
Action G / FR0013084043	2 260,872	2 443 181,88	9 352,906	9 897 957,78
Action I / FR0011645555	25 273,86	30 119 301,83	64 408,967	75 771 614,34
Action R / FR0011039304	736,559	1 100 312,44	7 646,869	11 386 457,78
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		3 255,25		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		3 255,25		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		-		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010611293	1,50
-------------------------	------

Action D / FR0011667989	1,50
-------------------------	------

Action G / FR0013084043	1,10
-------------------------	------

Action I / FR0011645555	0,90
-------------------------	------

Action R / FR0011039304	2,00
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010611293	-
-------------------------	---

Action D / FR0011667989	-
-------------------------	---

Action G / FR0013084043	-
-------------------------	---

Action I / FR0011645555	-
-------------------------	---

Action R / FR0011039304	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **34 858 717,80**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	47,92	4,40
Résultat	9 338 794,05	15 056 975,34
Total	9 338 841,97	15 056 979,74

Action A / FR0010611293	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 449 305,48	10 844 565,03
Total	6 449 305,48	10 844 565,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0011667989	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	50 084,31	104 198,52
Report à nouveau de l'exercice	3,17	82,03
Capitalisation	-	-
Total	50 087,48	104 280,55
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	5 479,684	9 481,212
Distribution unitaire	9,14	10,99
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013084043	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	213 098,28	351 230,67
Total	213 098,28	351 230,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011645555	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 553 094,67	3 597 396,81
Total	2 553 094,67	3 597 396,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action R / FR0011039304	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	73 256,06	159 506,68
Total	73 256,06	159 506,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 655 070,23	-29 813 811,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-18 655 070,23	-29 813 811,16

Action A / FR0010611293	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 440 663,35	-23 448 157,79
Total	-14 440 663,35	-23 448 157,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011667989	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-111 831,96	-224 228,36
Total	-111 831,96	-224 228,36
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013084043	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-327 697,17	-547 507,34
Total	-327 697,17	-547 507,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011645555	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 394 036,98	-4 921 571,14
Total	-3 394 036,98	-4 921 571,14
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R / FR0011039304	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-380 840,77	-672 346,53
Total	-380 840,77	-672 346,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 30 mai 2008.

Devise					
EUR	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	987 916 903,29	1 253 912 498,47	1 493 789 726,36	1 077 247 105,52	1 210 549 038,50

Action A / FR0010611293	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	469 745,276	662 596,8	681 615,263	500 382,545	591 038,126
Valeur liquidative	1 626,86	1 488,06	1 636,5	1 550,27	1 483,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-17,01	-19,02	38,87	65,02	42,89

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011667989	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	5 479,684	9 481,212	9 821,729	4 952,281	5 070,961
Valeur liquidative	1 078,21	996,67	1 109,33	1 072,02	1 048,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	9,14	10,99	13,16	21,73	22,38
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	0,457	0,339	0,204
Capitalisation unitaire*	-20,40	-23,64	13,33	23,48	8,21

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013084043	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	15 602,512	22 694,546	27 336,005	510,405	1
Valeur liquidative	1 114,38	1 015,23	1 112,03	1 049,16	1 000,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-7,34	-8,64	30,80	47,80	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011645555	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	148 369,346	187 504,453	248 110,607	235 717,324	270 621,164
Valeur liquidative	1 215,34	1 104,99	1 207,92	1 137,46	1 082,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,66	-7,06	35,65	54,08	36,68

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0011039304	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	13 051,57	19 961,88	23 872,278	18 506,203	24 823,596
Valeur liquidative	1 539,18	1 414,91	1 563,91	1 488,91	1 432,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-23,56	-25,69	29,57	55,45	34,23

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	37 500,00	7 034 632,52	USD	0,71
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	65 000,00	8 203 000,00	EUR	0,83
FR0000060402	ALBIOMA	PROPRE	300 000,00	7 800 000,00	EUR	0,79
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	36 000,00	6 802 316,26	USD	0,69
FR0000033219	ALTAREA REIT	PROPRE	30 000,00	6 075 000,00	EUR	0,61
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	5 200,00	8 560 149,67	USD	0,87
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	100 000,00	7 271 000,00	EUR	0,74
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	25 000,00	6 592 500,00	EUR	0,67
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	85 000,00	7 628 989,44	GBP	0,77
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	350 000,00	7 804 849,27	GBP	0,79
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	800 000,00	9 642 765,17	CHF	0,98
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	300 000,00	4 371 000,00	EUR	0,44
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	480 000,00	6 288 000,00	EUR	0,64
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	650 000,00	9 360 000,00	EUR	0,95
US26875P1012	EOG RESOURCES	PROPRE	110 000,00	8 208 106,90	USD	0,83
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	260 000,00	7 074 600,00	EUR	0,72
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	130 000,00	6 523 400,00	EUR	0,66
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	165 000,00	5 185 950,00	EUR	0,52
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	85 000,00	9 821 750,00	EUR	0,99
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	167 393,00	5 343 873,14	SEK	0,54
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	400 000,00	8 124 000,00	EUR	0,82
NL0009693779	INTERXION	PROPRE	90 000,00	6 719 732,74	USD	0,68
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	65 000,00	7 221 500,00	EUR	0,73
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	100 000,00	2 382 500,00	EUR	0,24
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	375 000,00	7 286 250,00	EUR	0,74

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	14 000,00	4 548 029,87	CHF	0,46
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	900 000,00	7 074 000,00	EUR	0,72
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	60 000,00	8 429 398,66	USD	0,85
FR0000120685	NATIXIS	PROPRE	1 700 000,00	6 728 600,00	EUR	0,68
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	65 000,00	6 264 210,29	CHF	0,63
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	490 000,00	7 578 738,85	SEK	0,77
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	190 000,00	9 831 312,56	DKK	1,00
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	350 000,00	4 592 000,00	EUR	0,46
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	325 000,00	7 299 500,00	EUR	0,74
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	20 000,00	5 776 093,59	CHF	0,58
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	55 000,00	7 968 997,77	USD	0,81
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	375 000,00	7 031 250,00	EUR	0,71
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	85 000,00	10 227 200,00	EUR	1,04
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	400 000,00	7 264 000,00	EUR	0,74
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	400 000,00	5 186 000,00	EUR	0,52
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	900 000,00	8 142 934,69	SEK	0,82
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	50 000,00	7 045 362,57	CHF	0,71
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	700 000,00	8 428 000,00	EUR	0,85
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	195 000,00	9 594 000,00	EUR	0,97
DE000TUAG000	TUI	PROPRE	500 000,00	5 700 000,00	EUR	0,58
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	175 000,00	4 518 500,00	EUR	0,46
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	6 000 000,00	10 389 475,55	GBP	1,05
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	40 000,00	5 153 853,01	USD	0,52
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	120 000,00	7 578 000,00	EUR	0,77
Total Action				349 675 322,52		35,40
Obligation						
FR0013233384	ACCOR 1.25% 25/01/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 323 259,45	EUR	0,64
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	1 600 000,00	1 866 183,17	EUR	0,19
FR0013266525	ALTAREA 2.25% 05/07/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 634 585,25	EUR	1,08
XS1322048619	AMADEUS CAP MARKT 1.625% 17/11/2021	PROPRE	2 500 000,00	2 575 141,87	EUR	0,26

ECHIQUIER ARTY

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1501162876	AMADUES CAP MARKET 0.125% 06/10/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 004 887,92	EUR	0,20
XS1238034695	AMERICA MOVIL SAB DE CV CONV 28/05/2020	PROPRE	3 000 000,00	2 996 520,00	EUR	0,30
FR0011791391	AREVA SA 3.125% 20/03/2023	PROPRE	6 600 000,00	7 189 152,61	EUR	0,73
FR0011560986	AREVA 3.25% 04/09/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 100 993,61	EUR	0,31
XS1134541306	AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	PROPRE	8 000 000,00	9 127 740,98	EUR	0,92
XS0876682666	AXA 5.5% PERP	PROPRE	7 248 000,00	6 698 683,75	USD	0,68
XS1043535092	BANCO SANTANDER SA VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	5 075 013,46	EUR	0,51
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	7 000 000,00	7 091 135,60	EUR	0,72
XS0548803757	BANQUE FED CRED MUTUEL 4% 22/10/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 080 356,28	EUR	0,21
XS0207764712	BANQUEFEDERATIVEDUCREDITMUTUELT F/TVPERP	PROPRE	8 000 000,00	6 319 124,00	EUR	0,64
XS1678372472	BBVA 0.75% 11/09/2022	PROPRE	3 000 000,00	3 059 298,20	EUR	0,31
XS2002532567	BECTON DICKINSON EURO 0.632% 04/06/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 044 124,10	EUR	0,31
XS1268574891	BENI STABILI SPA CONV 0.875% 31/01/2021 REIT	PROPRE	2 700 000,00	2 773 086,95	EUR	0,28
XS1698714000	BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 110 866,23	EUR	0,21
XS1222591023	BERTELSMANN SE & CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	2 000 000,00	2 166 783,28	EUR	0,22
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	2 000 000,00	2 279 290,49	EUR	0,23
XS1747444245	BMW FINANCE NV 0.375% 10/07/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 052 774,10	EUR	0,41
XS1046827405	BNP PARIBAS TF/TV 20/03/2026	PROPRE	6 000 000,00	6 336 549,02	EUR	0,64
XS1247508903	BNP PARIBAS 6.125% PERP	PROPRE	5 500 000,00	6 174 327,20	EUR	0,62
FR0013233426	BOLLORE SA 2% 25/01/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 328 401,64	EUR	0,74
FR0012018851	BPCE TF/TV 08/07/26	PROPRE	3 000 000,00	3 155 818,36	EUR	0,32
US05578UAA25	BPCE 5.7% 22/10/2023	PROPRE	5 000 000,00	4 982 412,77	USD	0,50
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	2 000 000,00	2 048 055,62	EUR	0,21
FR0013201084	BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	PROPRE	2 600 000,00	2 688 842,14	EUR	0,27
FR0013327962	CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 149 255,30	EUR	0,42
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	4 000 000,00	2 335 150,58	EUR	0,24
XS2021212332	CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	PROPRE	4 000 000,00	4 472 025,36	EUR	0,45
XS1551726810	CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 497 613,99	EUR	0,46
XS1678966935	CNH INDUSTRIAL FIN EUR S 1.75% 12/09/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 234 932,02	EUR	0,43
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	6 000 000,00	6 304 873,28	EUR	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0002259282	COFINIMMO CV 0.1875% 15/09/2021	PROPRE	56 000,00	8 494 752,00	EUR	0,86
FR0010905133	CREDIT AGRICOLE SA 4.5% 30/06/2020	PROPRE	6 000 000,00	6 136 794,78	EUR	0,62
FR0013258936	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31/05/2024	PROPRE	8 500 000,00	8 859 815,22	EUR	0,90
CH0343366842	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 17/07/2025	PROPRE	3 300 000,00	3 442 117,84	EUR	0,35
XS0972523947	CREDIT SUISSE 5.75% 18/09/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 403 130,77	EUR	0,75
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 169 180,82	EUR	0,73
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	150 000,00	4 832 850,00	EUR	0,49
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	4 500 000,00	4 733 893,77	EUR	0,48
FR0013318094	ELIS SA 1.875% 15/02/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 109 302,19	EUR	0,21
XS1550149204	ENEL FINANCE INTL NV 1% 16/09/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 161 152,57	EUR	0,42
XS1937665955	ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	PROPRE	3 400 000,00	3 642 737,15	EUR	0,37
FR0013310505	ENGIE SA VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	3 066 188,69	EUR	0,31
FR0013431244	ENGIE SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 558 618,51	EUR	0,26
XS1119021357	EXOR SPA 2.5% 08/10/2024	PROPRE	7 000 000,00	7 707 438,36	EUR	0,78
XS1785467751	FAURECIA 2.625% 15/06/2025	PROPRE	5 800 000,00	6 059 796,50	EUR	0,61
XS1954697923	FCA BANK SPA IRELAND 1.25% 21/06/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 033 203,99	EUR	0,10
FR0013457405	FFP 1.875% 30/10/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 505 214,71	EUR	0,35
XS1388625425	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.750% 29/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 321 057,05	EUR	0,23
XS1088515207	FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022	PROPRE	2 000 000,00	2 277 124,81	EUR	0,23
XS1048568452	FIAT FINANCE AND TRADE LTD S.A 4.75% 22/03/2021	PROPRE	1 800 000,00	1 973 839,08	EUR	0,20
XS1987729412	FNAC DARTY SA 1.875% 30/05/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 348 345,38	EUR	0,14
XS1013955379	FRESENIUS FINANCE 3% 01/02/21	PROPRE	3 000 000,00	3 136 850,00	EUR	0,32
XS2084510069	FRESENIUS MEDICAL CARE A 0.25% 29/11/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 500 358,61	EUR	0,15
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 949 080,00	EUR	0,40
XS1026109204	FRESENIUS 4% 01/02/2024	PROPRE	3 288 000,00	3 829 727,23	EUR	0,39
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	4 000 000,00	4 367 377,70	EUR	0,44
XS1718393439	GAS NATURAL FENOSA FINAN 0.875% 15/05/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 110 491,07	EUR	0,31
XS1113441080	GEMALTO NV 2.125% 23/09/2021	PROPRE	7 000 000,00	7 271 754,92	EUR	0,74
XS1489184900	GLENCORE FINANCE EUROPE 1.875% 13/09/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 207 230,82	EUR	0,43
XS1965536656	GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 052 290,00	EUR	0,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1598757760	GRIFOLS SA 3.2% 01/05/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 234 787,78	EUR	0,73
FR0013066669	HAVAS 1.875% 08/12/20	PROPRE	3 000 000,00	3 043 025,90	EUR	0,31
FR0013287273	ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	PROPRE	8 100 000,00	8 154 186,34	EUR	0,83
FR0013065372	ILIAD SA 2.125% 05/12/2022	PROPRE	3 500 000,00	3 644 003,10	EUR	0,37
XS1935128956	IMMOFINANZ AG 2.625% 27/01/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 244 026,16	EUR	0,33
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	5 200 000,00	5 411 296,17	EUR	0,55
FR0013281946	INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 564 444,37	EUR	0,36
FR0012817542	INGENICO GROUP 0% 26/06/2022 CONV	PROPRE	30 000,00	5 165 010,00	EUR	0,52
FR0011912872	INGENICO 2.5% 20/05/2021	PROPRE	3 100 000,00	3 254 391,69	EUR	0,33
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	2 800 000,00	2 816 477,31	EUR	0,29
XS1636000561	INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 108 811,75	EUR	0,52
XS1077772538	INTESA SANPAOLO 2% 18/06/2021	PROPRE	3 000 000,00	3 119 322,95	EUR	0,32
XS2069101868	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	2 400 000,00	2 457 277,33	EUR	0,25
FR0013286838	LA BANQUE POSTALE 1% 16/10/2024	PROPRE	6 000 000,00	6 193 730,82	EUR	0,63
FR0013262912	LAGARDERE SCA 1.625% 21/06/2024	PROPRE	4 500 000,00	4 583 574,84	EUR	0,46
FR0013153160	LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	PROPRE	8 000 000,00	8 570 729,62	EUR	0,87
XS1685653302	LONDON STOCK EXCHANGE PL 0.875% 19/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 030 954,15	EUR	0,10
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	80 000,00	3 443 680,00	EUR	0,35
XS1110430193	NCORE FINANCE (EUROPE) S.A. 1.625% 18/01/2022 EMTN	PROPRE	5 000 000,00	5 193 060,96	EUR	0,53
FR0013451820	NEOEN SAS 1.875% CV DIRTY 07/10/2024	PROPRE	100 000,00	3 717 900,00	EUR	0,38
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	50 000,00	3 481 900,00	EUR	0,35
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	9 000 000,00	10 982 481,78	EUR	1,11
FR0013245586	PEUGEOT SA 2% 23/03/2024	PROPRE	5 200 000,00	5 625 715,76	EUR	0,57
FR0011502830	PLASTIC OMNIUM 2.875% 29/0/20	PROPRE	2 900 000,00	2 994 258,32	EUR	0,30
XS1551933010	PRYSMIAN SPA CV 17/01/2022	PROPRE	6 000 000,00	5 972 520,00	EUR	0,60
XS1980189028	PSA BANQUE FRANCE 0.5% 12/04/2022	PROPRE	700 000,00	709 683,72	EUR	0,07
XS0954910146	RABOBANK NEDERLAND 3.875% 25/07/2023	PROPRE	2 100 000,00	2 403 999,44	EUR	0,24
FR0013241361	RCI BANQUE SA 1.375% 08/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 083 136,12	EUR	0,21
FR0013053055	RCI BANQUE SA 1.375% 17/11/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 075 528,55	EUR	0,51
FR0013230737	RCI BAQUE SA 0.75% 12/01/2022	PROPRE	5 700 000,00	5 799 265,89	EUR	0,59

ECHIQUIER ARTY

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1199964575	RYANAIR LTD 1.125% 10/03/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 137 722,30	EUR	0,42
XS1413580579	SANTAN CONSUMER FINANCE 1% 26/05/2021	PROPRE	3 600 000,00	3 682 424,07	EUR	0,37
XS1212470972	SCHAEFFLER FINANCE BV 3.25% 15/05/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 161 473,33	EUR	0,42
FR0013201308	SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 09/09/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 031 417,05	EUR	0,31
FR0012199123	SCOR TF/TV PERP	PROPRE	2 400 000,00	2 793 413,25	EUR	0,28
FR0013259116	SEB SA 1.5% 31/05/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 167 933,77	EUR	0,42
FR0013059417	SEB SA 2.375% 25/11/2022	PROPRE	6 000 000,00	6 369 244,43	EUR	0,64
XS1555147369	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.375% 01/02/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 343 791,11	EUR	0,44
XS0867620725	SOCIETE GENERALE TF/TV PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 171 139,02	EUR	0,22
XS1110558407	SOCIETE GENERALE TF/TV 16/09/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 090 021,11	EUR	0,21
XS1718306050	SOCIETE GENERALE 0.5% 13/01/2023	PROPRE	3 400 000,00	3 448 426,25	EUR	0,35
XS1538867760	SOCIETE GENERALE 1% 01/04/2022	PROPRE	4 000 000,00	4 120 193,22	EUR	0,42
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	6 500 000,00	6 547 903,39	EUR	0,66
XS1551678409	TELECOM ITALIA SPA 2.5% 19/07/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 281 541,64	EUR	0,43
XS0874864860	TELEFONICA EMISIONES SAU 3.987% 23/01/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 476 746,03	EUR	0,35
XS1731823255	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	3 151 204,43	EUR	0,32
FR0013346822	TELEPERFORMANCE 1.875% 02/07/2025	PROPRE	9 600 000,00	10 333 223,61	EUR	1,05
XS2058556296	THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.125% 01/03/2025	PROPRE	3 000 000,00	2 974 453,36	EUR	0,30
DE000A2BPET2	THYSSENKRUPP AG 1.375% 03/03/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 128 421,31	EUR	0,72
DE000A2AAPF1	THYSSENKRUPP AG 2.750% 08/03/2021	PROPRE	5 000 000,00	5 219 830,60	EUR	0,53
XS1501167164	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	5 440 046,72	EUR	0,55
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	8 000 000,00	8 408 968,74	EUR	0,85
XS1504103984	TUI AG 2.125% 26/10/2021	PROPRE	5 000 000,00	5 144 480,74	EUR	0,52
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	6 000,00	2 078 352,00	EUR	0,21
FR0013330529	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	4 000 000,00	4 128 216,83	EUR	0,42
IT0005087116	UNICREDIT SPA FRN 03/05/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 062 486,67	EUR	0,71
XS0986063864	UNICREDIT SPA TF-2020 / TV 28/10/2025	PROPRE	4 000 000,00	4 210 503,83	EUR	0,43
XS1566100977	UNILEVER NV 0.375% 14/02/2023	PROPRE	6 000 000,00	6 115 730,96	EUR	0,62
FR0013444148	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	PROPRE	160 000,00	5 030 560,00	EUR	0,51
FR0013220399	VIVENDI SA 1.125% 24/11/2023	PROPRE	2 500 000,00	2 598 173,77	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1692348847	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.25% 05/10/2020	PROPRE	3 000 000,00	3 012 014,26	EUR	0,30
FR0013213709	WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 306 091,80	EUR	1,04
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	4 000 000,00	3 982 043,50	EUR	0,40
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	40 000,00	4 370 440,00	EUR	0,44
Total Obligation				572 136 787,04		57,91
O.P.C.V.M.						
FR0010458265	ECHIQUEUR LUXURY I CAP	PROPRE	7 000,00	1 593 690,00	EUR	0,16
FR0013217999	ECHIQUEUR ALTAROCCA HYBRID BONDS PART I	PROPRE	3 000,00	3 191 010,00	EUR	0,32
FR0010383448	ECHIQUEUR CONVEXITE EUROPE PART I	PROPRE	9 000,00	13 129 740,00	EUR	1,33
FR0013133618	ECHIQUEUR QME ACT I	PROPRE	6 000,00	6 199 620,00	EUR	0,63
FR0013390564	ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT I	PROPRE	10 000,00	9 996 119,80	EUR	1,01
FR0013423365	ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS F	PROPRE	700,00	748 538,00	EUR	0,08
Total O.P.C.V.M.				34 858 717,80		3,53
Total Valeurs mobilières				956 670 827,36		96,84
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,00	-403 920,00	EUR	-0,04
	APPEL MARGE USD	PROPRE	0,00	-67 726,06	USD	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-471 646,06		-0,05
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-607 001,17	EUR	-0,06
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	29 692 473,72	EUR	3,01
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	32 537,13	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	1 362 577,46	EUR	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				30 480 587,14		3,09
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	0,00	165 808,46	USD	0,02
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	654 442,10	EUR	0,07
Total DEPOSIT DE GARANTIE				820 250,56		0,08
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-251 694,76	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 948,19	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-4 166,13	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-35 631,17	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-8 821,52	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-302 261,77		-0,03
Total Liquidités				30 526 929,87		3,09
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC180320	EURO FX 0320	ACHLIG	94,00	67 726,06	USD	0,01
Total Change (Livraison du sous-jacent)				67 726,06		0,01
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX100320	EURO BUND 0320	VENLIG	-264,00	403 920,00	EUR	0,04
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				403 920,00		0,04
Total Futures				471 646,06		0,05
Coupons						
Action						
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	5 500 000,00	247 500,00	EUR	0,03
Total Action				247 500,00		0,03
Total Coupons				247 500,00		0,03
Total ECHIQUIER ARTY				987 916 903,29		100,00